

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix et le **quinze février**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 février 2010

Présents : MM. LERICHE, PACOREL, WAGNER, Mme TOMBEUR, M. FANZUTTI, Mlle GUILLEMIN, Mme AUGAGNEUR, M. MARCHANDEAU, Mmes LEVI-CHEBAT, FAYET-FRIBOURG, MM CASTAINGS-LAHAILLE, GRAVIER, Mlle MICHEL, M. HOUEMENT, Mme BALLOUARD.

Absents excusés : Mme BRUNELLE (pouvoir à M. LERICHE), Mme DUBOIS (pouvoir à Mme LEVI-CHEBAT), M. BONDOUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la précédente séance.

Mlle Guillemain est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

Comptes administratifs 2009 : service principal et budgets annexes	Approbation
Réfection salle polyvalente	Choix du maître d'oeuvre
Réseau chaleur	Engagement d'une étude de faisabilité
Aménagement de la mairie et de ses abords	Résiliation du marché de conduite d'opération
Bibliothèque communale	Révision loyer ; équipements
SYDESL	Compte rendu d'activité 2008
Rapport des commissions	

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement adressée par l'ADIL suite au versement de la subvention communale.

Approbation des comptes administratifs 2009

M. le Maire rappelle que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Procède à la présentation des différents comptes : service principal et services annexes.

1 Bâtiment industriel communal - Location.vente (bâtiment industriel n°2)

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 de l'opération "bâtiment industriel communal - location vente" d'où il ressort :

10 un excédent de fonctionnement de 13 550.07 €,

11 un déficit d'investissement de - 8 036.13 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

2 Bâtiment technique Locaboat

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 de l'opération

« bâtiment technique Locaboat » d'où il ressort :

12 un excédent de fonctionnement de 16 116.30 €

13 un déficit d'investissement de -10 949.55 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

3 Capitainerie

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 de l'opération

« capitainerie » d'où il ressort :

14 un excédent de fonctionnement de 3 341.86 €

15 un excédent d'investissement de 5 986.92 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

4 Centre de loisirs

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 du service

« centre de loisirs » d'où il ressort :

16 un excédent de fonctionnement de 5 566.65 €

17 un excédent d'investissement 2 648.09 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

5 Assainissement

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 du service

« assainissement » d'où il ressort :

18 un excédent de fonctionnement de 665.54 €

19 un excédent d'investissement de 127 280.68 €.

- un solde des restes à réaliser d'investissement positif de 8 918.00 €

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable

6 Service principal

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 du budget

Principal d'où il ressort :

20 un excédent de fonctionnement de 255 811.12 €

21 un excédent d'investissement de 232 751.06 €.

22 un solde des restes à réaliser d'investissement négatif de 67 389 €

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable

▪ **Lotissement « clos des Joncs Salés »**

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 de l'opération lotissement « clos des Joncs Salés » d'où il ressort :

23 un excédent de fonctionnement de 6 209.14 €,

24 un déficit d'investissement de 6 077.89 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

▪ **Lotissement « clos des Fontenelles »**

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 de l'opération lotissement « clos des Fontenelles » d'où il ressort :

25 un excédent de fonctionnement de 12 595.36 €,

26 un résultat d'investissement négatif de 5 873.36 €.

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

▪ **Lotissement « clos des Joncs Salés 2 »**

M. Pacorel est nommé président de séance, M. le Maire ayant quitté la salle.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 de l'opération lotissement « clos des Joncs Salés 2 » d'où il ressort :

27 un résultat de fonctionnement nul

28 un résultat d'investissement nul

Résultats de clôture conformes au compte de gestion provisoire présenté par le comptable.

Réfection salle polyvalente – choix du maître d'œuvre

M. le Maire :

- 1 compte tenu du résultat de l'appel public à la concurrence lancé en novembre dernier,
- 2 après audition des six candidats sélectionnés par la commission d'appel d'offres,
- 3 après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 12 janvier 2010, propose de retenir comme attributaire du marché de maîtrise d'œuvre le bureau d'architecture suivant :

SCP BEAL GRANJON

71100 CHALON-SUR-SAONE

Dit que les honoraires de maîtrise d'œuvre représenteront 8 % du montant hors taxe des travaux réalisés.

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres.

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce marché de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire explique que le choix des investissements à réaliser dépendra des résultats des études exécutées par le maître d'œuvre.

Réseau de chaleur – étude de faisabilité

M. le Maire :

- 1 suite à une visite d'un réseau de chaleur bois à Tramayes
- 2 suite à une visite similaire à Bosjean
- 2 considérant :
 - . le coût de ces installations et les subventions obtenues
 - . le coût du combustible bois par rapport à celui du fioul et du gaz
- 3 considérant que les bâtiments communaux (dans le périmètre de la mairie, mairie incluse) sont alimentés par 13 chaudières qui pourraient être remplacées par une seule.
- 4 considérant qu'un réseau de chaleur pourrait être étendu aux bâtiments intercommunaux (en projet derrière la mairie) et éventuellement aux bâtiments OPAC – réflexion à engager.

5 au vu du résultat de la pré-étude réalisée par les services du Conseil Général propose de poursuivre cette démarche et de faire réaliser une étude de faisabilité (coût estimatif de 3 000 à 5 000 € - subventionnable à 70% par le PECB).

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- décide de réaliser une étude de faisabilité pour un réseau chaleur bois.
- autorise M. le Maire à lancer un appel public à concurrence pour le choix d'un bureau d'études et à signer tout document relatif à cette étude
- dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2010.

Aménagement de la mairie et de ses abords – résiliation du marché de conduite d'opération

M. le Maire rappelle que les services de la DDE assuraient la mission de conduite d'opération pour le projet d'aménagement de la mairie et de ses abords (marché notifié le 16 juin 2006).

Compte tenu de la réforme des services de l'Etat, la Direction Départementale de l'Équipement qui, aujourd'hui est devenue la Direction Départementale des Territoires, n'est plus habilitée à assurer cette mission.

En conséquence, propose de résilier le marché de conduite d'opération susvisé.

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- décide de résilier le marché de conduite d'opération pour l'aménagement de la mairie et de ses abords.

M. le Maire explique qu'un groupement de commandes pourrait être conclu avec la communauté de communes pour la reprise de cette mission de conduite d'opération, la communauté de commune ayant des projets de construction à proximité de la mairie.

Bibliothèque communale - loyer

Monsieur le Maire expose :

- 6 la bibliothèque est installée dans des locaux sis au 22 rue du 8 mai 1945 loués par la commune.
- 7 lors de cette installation en novembre 2005, il a été convenu avec les propriétaires que le loyer mensuel de 400 € était ramené à 265 € pendant 3 ans afin de compenser les travaux de mise aux normes effectués par la commune (établissement recevant du public).
- 8 le loyer mensuel de 265 € a été appliqué jusqu'au 31 janvier 2010, soit 4 ans.
- 9 à ce jour, les propriétaires demandent que le loyer soit débloqué et porté à 450 €.

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal*, à l'unanimité :

- accepte de louer les locaux où est installée la bibliothèque pour un loyer mensuel de 450 € à partir du 1^{er} février 2010.

- autorise M. le Maire à signer un nouveau bail avec les propriétaires.

M. le Maire explique que la communauté de communes a pour projet la construction d'une bibliothèque intercommunale. Au vu de l'emplacement et des locaux de la bibliothèque de Saint Léger, l'ensemble des maires de la communauté de communes serait favorable à une reprise des locaux actuels et non à une construction. L'assemblée approuve cette décision.

SYDESL – rapport d'activité 2008

M. le Maire expose que, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du SYDESL adresse avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité du syndicat.

M. Pacorel, adjoint, présente et commente ce document aux élus. Dit qu'il est à leur disposition au secrétariat de la mairie. Aucune observation n'est formulée par l'assemblée.

M. Pacorel présente et commente également le rapport annuel de la concession de distribution publique d'électricité.

Informations diverses

M. Pacorel communique diverses informations :

- une étude pour réduire le temps d'éclairage public est en cours ; les premiers éléments ne sont pas significatifs.
- un devis a été demandé pour la pose d'un feu clignotant solaire en vue de réduire la vitesse en entrée d'agglomération. Ce matériel ne semble pas être la solution efficace. Etude à poursuivre. Il est rappelé que respecter les limitations de vitesse, c'est avant tout faire preuve de civisme.
- le SIRTOM est en train d'étudier la mise en place d'un système de collecte par pesée embarquée.

M. Wagner informe l'assemblée qu'il est procédé actuellement à la réparation des bordures de voirie route de St Bérain. Précise que les chaussées de la commune seront remises en état dès l'apparition du redoux.

M. Fanzutti dit que la sonnerie des cloches de l'église a été réparée ; il s'agissait d'une défaillance d'un moteur. Précise que la chaudière gaz de la salle polyvalente a été installée ; le raccordement au réseau est en attente.

Mme Tombeur dit que l'association des Maires organise une conférence sur « le maire et les associations » demain en soirée au Breuil. Invite les membres de la commission « vie associative » à assister à cette conférence dont le sujet correspond à l'ordre du jour de leur prochaine réunion. Et de ce fait, reporte la réunion de ladite commission prévue le même jour.

Mlle Guillemain dit que la 1^{ère} réunion pour la réalisation du plan d'accessibilité de la voirie a eu lieu le 11 février. Le bureau d'études a présenté sa méthodologie puis a défini le périmètre de l'étude avec les membres de la commission en charge du dossier.

Informe l'assemblée que le 26 février les membres de la bibliothèque organisent une conférence sur l'Egypte.

M. le Maire dit que le chiffre de la population légale totale à prendre en compte au 1^{er} janvier 2010 est de 1 518 habitants (avis INSEE).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.